

## SEANCE ORDINAIRE DU 12 JUIN 2019

**Président** : Mr Salvatore LA ROCCA, Maire

**Présents** : Jean PASTOR Séverine BERGÉ Frédéric SCHUBNEL Jean-Jacques OURTAU  
Laurence BURKHARD Pierre EMERAUX Denis URBANY Meggane SINDT  
Nicolle CHRISTEN Sébastien ALBOUZE André GLAUDE Jean-Marie KLEIN  
Emmanuelle SEDKI Julia RUSSO.

**Procurations** : Arnaud GRAFF procuration à Jean-Jacques OURTAU  
Christine JECKEL procuration à Frédéric SCHUBNEL  
THIL Murielle procuration à Jean PASTOR  
Julie POITOU procuration à Sébastien ALBOUZE

Approbation du compte-rendu de la séance du 24 avril dernier. Aucune observation n'a été faite.

### **22/2019 – EMPLOI ETE 2019**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de procéder au recrutement de jeunes durant la période du 1<sup>er</sup> JUILLET au 31 AOUT 2019 afin d'aider à l'entretien de la commune pendant l'été.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Le recrutement direct d'agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 2 mois allant du 1<sup>er</sup> JUILLET au 31 AOUT 2019.

Ces agents assureront les fonctions d'agent d'entretien pour une durée hebdomadaire de service de 35 Heures maximum.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence du 1<sup>er</sup> échelon du grade d'agent d'entretien.

Monsieur le Maire est chargé du recrutement de ces agents et est habilité à ce titre à conclure les contrats d'engagement.

### **23/2019 – DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET M14**

Le Maire explique que par décision de justice, la commune doit de s'acquitter d'une somme de 1500 € à Monsieur GRANTHURIN. Il est rappelé que la Commune a été assignée en justice pour avoir accordé un permis de construire sur la parcelle voisine à Monsieur GRANTHURIN. L'autorisation d'urbanisme a été retirée par décision du tribunal pour des problèmes de règles d'urbanisme non respectées.

*Jean-Marie KLEIN dit que la Communauté de Communes de Cattenom et Environs (CCCE) est également responsable dans cette affaire et devrait s'acquitter également de cette somme puisqu'elle a instruit ce dossier, et nous a proposé un avis favorable.*

*Monsieur le Maire informe l'assemblée que les Maires des Communes de l'Arc Mosellan ayant adhéré également à ce service de la C.C.C.E. rencontrent les mêmes problématiques et qu'ensemble ils envisagent d'agir auprès de l'EPCI pour pallier aux problèmes rencontrés lors de l'instruction des différents dossiers (instructions longues, retours fréquents d'incomplets etc. ...).*

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de modifier le budget M14 comme suit :

Article 6718	+ 1 500.00 Euros
Article 60632	- 1 500.00 Euros

Délibération adoptée à l'unanimité.

## **24/2019 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Le Maire présente aux Conseillers un projet d'attribution de subvention aux associations établis par la commission vie associative.

Le Maire évoque les deux assemblées générales de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers qui se sont avérées compliquées et tendues suite à l'intégration du Centre d'Intervention de Distroff à celui de Metzervisse.

Une prochaine assemblée générale extraordinaire se tiendra dans les semaines à venir pour décider du devenir de l'association.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et l'unanimité, vote les subventions suivantes sur le budget primitif 2019 :

	<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>Subventions 2018</b>
<b>Subventions</b>	<i>Amicale des sapeurs-pompiers</i>	0,00
	<i>Association Culture et Liberté</i>	1 100,00
	<i>Tennis de table Bertrange-Distroff</i>	490,00
	<i>Société de musique UNION</i>	1 900,00
	<i>Judo Club</i>	1 995,00
	<i>Jeunesse Sportive de Distroff</i>	2 130,00
	<i>Joie de Vivre</i>	680,00
	<i>Club Canin</i>	0,00
	<i>Chorale Sainte Catherine</i>	325,00
	<i>Pétanque Club</i>	495,00
	<i>Citoyens de Distroff</i>	740,00
	<i>Amicale Donneurs de Sang</i>	200,00
	<i>Ecole de Musique</i>	1 930,00
	<i>ASSE</i>	4 000,00
	<i>Subv. Bal du 13/07 assoc. organisatrice</i>	700,00
	<i>Green team</i>	500,00
	<i>MET FARM</i>	470,00
<i>Soutien au fonct. Du Rased</i>	50,00	
	<i>Amicale du personnel communal</i>	8 120,00

## **25/2019 - RETRAIT DE LA DELIBERATION D'ARRET DE LA REVISION DU PLU**

Par délibération du 24 AVRIL 2019, le Conseil Municipal de la commune de DISTROFF arrête le projet de révision du PLU.

Le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur le Sous-Préfet de Thionville en date du 21 mai 2019. Les services du contrôle de légalité demandent de retirer cette délibération, afin de pouvoir tirer le bilan de la concertation et à l'issue de celle-ci d'arrêter le projet de révision du P.L.U. de notre Commune.

*André GLAUDE dit que les services de la Sous-Préfecture ont raison car aucun bilan n'a été dressé. Les habitants ne sont pas au courant qu'une révision du P.L.U. est en cours. Une seule réunion publique ne suffit pas.*

*Monsieur le Maire dit que des invitations à la réunion publique avait été mises dans chaque boîte aux lettres des concitoyens, un article dans le Bulletin municipal en janvier a été fait et un article dans le Républicain Lorrain. Malgré tout, les administrés ne sont pas venus très nombreux. Certes nous n'avons pas affiché la délibération au panneau d'affichage, mais nous allons rectifier cela.*

*Concernant le bilan, on ne peut pas dire que nous n'avons pas tiré le bilan, puisque nous avons fait évoluer les objectifs démographiques et la consommation d'espaces agricoles suite justement à cette réunion publique !*

*Frédéric SCHUBNEL dit que les gens ne savent pas ce qu'est un P.L.U. Cela ne les intéresse pas*

*André GLAUDE : il faut inciter la population à entrer en Mairie par le biais de panneaux et beaucoup plus de communication sur ce dossier. Nous n'avons pas communiqué suffisamment.*

*Salvatore LA ROCCA dit qu'il ne voit pas ce que l'on peut faire de plus, les gens ne sont pas venus malgré les invitations.*

*Jean-Marie Klein : Quelque part, c'est de la responsabilité du bureau d'Etude, on le paie assez cher pour cela.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de retirer la délibération du 24 AVRIL 2019 arrêtant le projet de révision du PLU.

## **26/2019 - ARRET DE LA REVISION DU PLU**

Le Maire expose la nécessité de reprendre immédiatement une délibération corrigeant la situation car les bons termes n'ont pas été utilisés sur la délibération initiale et que nous n'avons pas affiché en mairie cet arrêté.

Il explique également l'importance du travail qui a été fourni ces 2 dernières années, les lenteurs administratives et la proximité de l'échéance électorale compromettraient peut-être d'entériner ce dossier.

*André GLAUDE dit qu'il faut informer, communiquer, on ne peut pas tirer un bilan de concertation alors que la population n'est pas suffisamment informée. Il n'y même pas eu de registre en Mairie. Il faut reporter cette décision et concerter la population.*

*Jean Marie KLEIN est d'accord, il est trop tôt, personne n'a pu s'y intéresser. Il faut respecter nos concitoyens !*

*Jean-Jacques OURTAU : il faut que ce registre reste au moins un mois au secrétariat.*

*Monsieur le Maire : Les services de l'Etat ont besoin d'être consultés, et ils n'instruisent pas les dossiers en 1 mois, c'est beaucoup plus long ! on ne peut pas se permettre d'attendre encore ! Les délais administratifs de l'enquête publique sont aussi très longs. La population sera également informée lors de l'enquête publique, ils pourront aussi donner leurs remarques au Commissaire enquêteur.*

*André GLAUDE : Attention la concertation et l'Enquête publique sont deux choses différentes. A la concertation, nous pouvons changer des choses, à l'enquête publique ce n'est pas le cas, les choses sont figées.*

*Jean-Marie KLEIN : On peut encore changer les choses maintenant, à l'enquête publique il sera trop tard.*

*Nicole CHRISTEN : Une enquête publique, ce n'est pas une concertation ?*

*Monsieur le Maire rappelle que l'enquête publique est justement faite pour recueillir les observations des habitants et il affirme qu'après l'enquête publique, en fonction des observations des citoyens, le projet de PLU peut être modifié.*

*André GLAUDE dit que l'on n'a même pas présenté le projet définitif aux habitants lors d'une réunion publique.*

*Monsieur le Maire : On a fait une réunion en novembre, une réunion pour les façades intéressantes, un article dans le RL, un article dans le bulletin municipal.. Les administrés ne sont pas déplacés !*

*Emmanuelle SEDKI dit qu'il faut impérativement informer les habitants de ce projet modifié, si l'on vote cela comme ça, on ne leur dit rien, et ne sauront rien !*

*André GLAUDE demande une réunion publique qui présente le projet définitif, des panneaux d'information. Que l'on prenne cette décision maintenant ou dans 6 mois c'est pareil !*

*Emmanuelle SEDKI : je ne comprends pas où est l'urgence ?*

*Jean-Jacques OURTAU propose de couper la poire en deux, de se mettre en conformité vis à vis de la concertation (réunion publique etc. ...) et de prendre notre décision en septembre en prenant en compte les remarques des administrés dans le registre mis à disposition en Mairie.*

*Monsieur le Maire dit que l'on va perdre encore 2 mois et qu'il faut faire attention aux contraintes et délais électoraux.*

*Pierre EMERAUX dit qu'il faut se mettre en conformité.*

*Monsieur le Maire donne lecture de la délibération proposée, puis demande à l'assemblée qui est pour le report ?*

Après en avoir délibéré, la majorité des membres présents sont d'accord pour reporter la présente délibération à fin août - début septembre, date qui sera fixée en fonction des échéances électorales.

Le Conseil municipal décide de tenir une nouvelle réunion publique fin juin, voire début juillet, de procéder à un affichage du plan de zonage devant la Mairie, d'annoncer dans la presse cette réunion publique, de mettre à disposition un registre à l'accueil de la Mairie.

**27/2019 - SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE CAUE SUR  
LES PROPOSITIONS DE COULEURS DE FACADES**

Le Maire présente, le projet de convention avec le C.A.U.E. La convention a pour objet la rédaction de prescriptions colorimétriques et de matériaux qui seront appliqués dans la zone Ua du P.L.U.

Cette mission sera rémunéré au C.A.U.E. pour un montant de 1000 €.

*Jean Jacques OURTAU demande pourquoi l'emploi du cuivre est interdit pour les évacuations des eaux pluviales (chenaux ...)*

Après en avoir débattu, le Conseil municipal à l'unanimité des voix décide d'autoriser le Maire à signer ladite convention. Les dépenses sont prévues au Budget primitif 2019.

**28/2019 - INSTALLATION D'UN DEUXIEME COLUMBARIUM AU CIMETIERE  
ET D'UN JARDIN DU SOUVENIR**

Le Maire présente le projet de réaliser un second colombarium ainsi qu'un jardin du souvenir dans notre cimetière communal.

Le projet respecte les mêmes dispositions que le colombarium existant.

Le montant des travaux est estimé à 19 500 € HT par l'entreprise BATTAVOINE pour la réalisation du second colombarium et du jardin du souvenir et 4 000 € HT pour l'entreprise LES JARDINS DE NICOLAS pour l'aménagement du parterre autour du colombarium et du jardin du souvenir.

Après en avoir débattu, le conseil municipal décide à l'unanimité de la réalisation de ces 2 projets, et autorise le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

**29/2019 - COMMUNICATION DES RESULTATS DE LA MISSION CONSEIL DU  
CAUE SUR L'ENTREE DE LA ZONE DES CARRIERES ET  
AUTORISATION DE CONSULTATION DE L'EPFL LORRAINE**

Le Maire présente les résultats de l'étude réalisée par la C.A.U.E. concernant l'éventuel achat de terrains bâtis et non bâtis sur la zone industrielle des carrières.

Cette étude a pour but de vérifier l'opportunité d'achat de ces parcelles et s'il conviendrait ou non de se rapprocher de l'EPFL pour se porter acquéreur du site (études, démolition, construction et tous autres projets)

*Jean-Marie KLEIN aurait souhaité un plan cadastral du site.*

*André GLAUDE : quelle est l'opportunité de démolir pour après reconstruire : surcoût des opérations alors qu'il suffit de s'orienter vers des parcelles libres et de construire immédiatement sans démolir. De plus, combien cela coûtera à la commune ?*

*Salvatore LA ROCCA expose qu'un accord de partenariat entre l'E.P.F.L. et la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan à été signé en 2018 et que le fait de questionner l'EPFL sur un portage possible ne coutera rien à la commune. Il s'agit de prendre un premier contact pour une consultation.*

*André GLAUDE espère que la commune ne dépensera pas de l'argent pour un nouvelle étude.*

*Salvatore LA ROCCA le lui confirme.*

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, le Maire à se rapprocher de l'E.P.F.L. pour étudier le projet de portage foncier de ce site de l'entrée de la zone des carrières.

### **POINTS DIVERS**

**LIVRE SUR LA COMMUNE :** Le projet du livre « Distroff, sur les chemins de l'histoire » est très bien avancé et devrait être publié cet automne.

**COUT DU PERISCOLAIRE :** l'état des couts réels du périscolaire sur une année complete sera présenté à la rentrée.

**FESTIVITE DU 13 JUILLET :** A l'heure actuelle aucune association ne s'est portée volontaire pour l'organisation de la manifestation du samedi 13 juillet.

DISTROFF, le 13 JUIN 2019

Le Maire :